

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73022
Objet

BUDGET PRIMITIF 1973
CHAPITRE 961

Approbation du Budget de
l'Office du Tourisme de
ROYAN pour l'exercice 1973

DATE DE CONVOCATION

4 janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

4 Janvier 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 23

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize

le dix janvier

à 19 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, STIPAL, BUCHET, BUJARD Melle EOUCHE, MM. DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTREAU, COLLE, DOMEQ, BERLAND, BARRIERE, BOUCHET, PAPEAU BOUTET, TAP, FAVIERE .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. MONTRON
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. NAULIN - Mme BIDEAU - M. RIVIERE

M on sieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Conformément à l'article 13 du décret n° 66 211 du 5 avril 1966, le Budget de l'Office du Tourisme de ROYAN doit être approuvé par le Conseil Municipal .

Ce budget proposé par le Directeur, a été voté par le Comité de Direction de l'OFFICE DU TOURISME dans sa séance du 2 décembre 1972 .

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

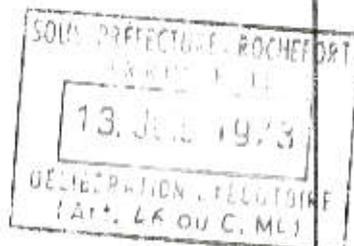
- d'approuver le budget primitif 1973 de l'OFFICE DU TOURISME DE ROYAN qui s'équilibre à la somme de 399 000 F., dont 264 000 F de subvention de la Ville .

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits .
Ont signé au registre ML. les membres présents .

Pour extrait conforme au registre
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE
DIRECTION DE L'OFFICE DU TOURISME DU 2 DECEMBRE
1972

Assistaient à la Réunion :

Monsieur de LIPKOWSKI, Maire, Président de l'Office du Tourisme de ROYAN
Monsieur P. BOUCHET, Président Délégué de l'Office du Tourisme et Vice Président
de la Commission Municipale du Tourisme
Monsieur SAILLY, Vice Président de l'Office du Tourisme
Monsieur DORBEAU, Directeur de l'Office du Tourisme
Monsieur COUSSEAU, Agent Comptable
Monsieur HERAIL, Adjoint du Directeur

Messieurs : BARRIERE, BARROT, BOUTIN, BRUNET, CABAL, ESTRADA, GENTY, MOREL,
RENDEBEAU, ROBIN, RODDE, RIVIERE, SAVELLY, TARDY.

IV - BUDGET :

Le budget 1973 marque également la volonté de l'Office de
mettre l'accent ainsi qu'il a été souligné par la Commission municipale du
Tourisme sur l'animation en avant et après saison, sur la prospection des
Congrès.

Le budget proposé est le suivant :

(voir annexe)

Approuvé - Aucune objection.

VU

pour être annexé à la délibération
du 10-1-73
exécutoire (Art. 46 du CAC).

Rochefort, le 6 AOUT 1973
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef

Pour extrait certifié conforme,
A ROYAN, le 7 mars 1973.

Le Directeur,



OFFICE DU TOURISME
DE ROYAN

ROYAN, LE



BOITE POSTALE 102
17201 ROYAN
TÉL. : (48) 05.24.59

NIRÉF.

B U D G E T

TARIF DES REDEVANCES

Le taux des cotisations " MEMBRES D'HONNEUR DE L'OFFICE DU
TOURISME " est fixé pour 1973, à la somme de 100,00 francs minimum.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Gilly", written over the right side of the circular stamp.



BOITE POSTALE 102
17201 ROYAN
TÉL. : (46) 05.24.53

N/RÉF.

BUDGET 1973

- TABLEAU DES PERSONNELS -

- 1 Directeur, rémunération basée sur l'indice brut 530 (1)
- 1 Agent comptable, rémunération basée sur 80% de l'indice brut 100
- 1 Comptable, rémunération basée sur l'indice brut 310
- 1 Sténo dactylographe, rémunération basée sur l'indice brut 249
- 1 Agent de Bureau, rémunération basée sur l'indice brut 178
- 6 Régisseurs de la taxe de séjour du 1.6.1973 au 30.9. 1973, rémunération mensuelle forfaitaire de 1 000,00 francs.
+ indemnité de responsabilité annuelle de 140,00 francs.

(1) + indemnité annuelle pour travaux supplémentaires : 1 749,00 francs.

